

Guide libre • v1.0

Le formulaire officiel se télécharge sur economie.gouv.fr — ce guide vous accompagne rubrique par rubrique

Vérifié au 22/08/2026

DC4 DAJ 12/10/2023 · R.2193 · CGI 283-2 nonies

En 30 secondes

- **Le DC4 est le véhicule officiel de la sous-traitance en marché public** : c'est lui qui matérialise l'acceptation du sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement (loi 75-1334, art. 3) — un DC4 par sous-traitant, signé du titulaire et du sous-traitant, et de l'acheteur lorsqu'il est présenté après notification.
- **Version en vigueur** : formulaire DAJ mis à jour le 12/10/2023, applicable depuis le 01/01/2024 — avec sa nouvelle rubrique I « durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois » (arrondi au mois supérieur). Modèle facultatif en droit, standard absolu en pratique — toujours le télécharger sur economie.gouv.fr.
- **Le montant déclaré est un PLAFOND** : c'est le maximum que l'acheteur pourra verser en paiement direct — s'il évolue, un **DC4 modificatif** s'impose, sinon les derniers euros restent bloqués.
- **Travaux d'autoliquidation (CGI, art. 283, 2 nonies)** : on ne déclare que le montant **HORS TVA** — la TVA est due par le titulaire, et son défaut d'autoliquidation coûte une amende fiscale de 5 %.

Champ par champ — les rubriques qui piègent

- A** **Acheteur** : reprendre mot pour mot la dénomination de l'avis ou du règlement de consultation, et identifier la personne habilitée à renseigner sur les cessions et nantissements de créances (elle sert aux rubriques finales).
- C** **Le moment** : au dépôt de l'offre (le sous-traitant est présenté avec la candidature) ou en cours d'exécution — le DC4 constitue alors l'**acte spécial** que l'acheteur signe.

- F Le prix, la rubrique reine :** deux cas exclusifs — prestations hors autoliquidation (HT + taux de TVA + TTC) ou travaux relevant du 283, 2 nonies (**montant maximum hors TVA uniquement**). Indiquez aussi les modalités de variation et la date d'établissement des prix — celles du SOUS-TRAITÉ, pas forcément celles du marché principal. Cohérence absolue exigée : DC4 = contrat de sous-traitance = BPU/DPGF.
- G Paiement :** compte à créditer + **RIB du sous-traitant joint** (l'oubli n° 1), conditions de paiement détaillées, et la case **avance** — le sous-traitant y a droit, cochez en conscience.
- H-I Capacités et durée :** attestation sur l'honneur du sous-traitant (aucune interdiction de soumissionner, preuves accessibles), habilitation des signataires — puis la durée en mois (20 jours = 1 mois).
- J-K L'acte spécial et le Dailly :** le titulaire prouve qu'aucune cession ou nantissement de créances ne fait obstacle au paiement direct — en joignant l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité, ou une attestation/mainlevée du bénéficiaire. C'est le verrou que les banques connaissent, pas les chantiers.

⚠ **Les 5 pièges du DC4 :** ① le montant-plafond jamais revalorisé (DC4 modificatif !) ② le TTC déclaré là où seul le HT compte (autoliquidation) ③ le taux du sous-traité : **taux NORMAL** même si le marché principal est à taux réduit ④ le RIB oublié — dossier retourné, paiement direct retardé ⑤ l'incohérence DC4 / contrat / factures — qui fait sauter l'autoliquidation (CAA Lyon, 05/01/2023) et bloque l'acheteur.

Questions fréquentes

Le DC4 remplace-t-il le contrat de sous-traitance ? Non — il le déclare. Le contrat écrit reste indispensable (autoliquidation, clauses, garanties) : notre trame commentée WHY s'y emploie, et l'acheteur peut exiger sa communication (CCP, L2193-7).

Sous-traitant de rang 2 ? Pas de paiement direct pour lui — c'est votre sous-traitant de rang 1 qui lui doit caution ou délégation de paiement (loi 75-1334, art. 6, dernier al.).

L'acheteur peut-il refuser ? Oui — capacités insuffisantes ou interdiction de soumissionner ; son silence ne vaut pas acceptation à la remise de l'offre. D'où l'intérêt d'un dossier complet du premier coup.

Et en marché privé ? Pas de DC4 : la demande d'acceptation et d'agrément passe par lettre (modèle dans notre pack sous-traitance), avec caution ou délégation à l'appui.

Généré à la main aujourd'hui. Généré automatiquement demain ?

WHY Manager tient les sous-traitants par affaire — montants sous-traités suivis contre leur plafond DC4, attestations à échéance, situations rapprochées : le DC4 modificatif part avant que le paiement direct ne bloque. Un logiciel souverain, sans abonnement, conçu à Landas pour les PME du BTP. **why.eu**

Sources — Formulaire DC4 et notice explicative DAJ (economie.gouv.fr — version du 12/10/2023, applicable au 01/01/2024) · loi n° 75-1334, art. 3 et 6 · CCP, art. L.2193-7, R.2193-1 s. et R.2193-22 (exemplaire unique / certificat de cessibilité) · CGI, art. 283, 2 nonies et BOI-TVA-DECLA-10-10-20 · CAA Lyon, 5 janv. 2023, n° 21LY02722 · fiches marche-public.fr et FNTP. Guide libre — jamais d'inscription demandée pour un document public. Banque de modèles WHY v1.0 — 22/08/2026. Ne constitue pas un conseil juridique.